

# LA CONCEPTION CANADIENNE DE LA SECURITE COLLECTIVE

Type de contenu : Texte

Titre(s) : LA CONCEPTION CANADIENNE DE LA SECURITE COLLECTIVE ; M. PANCRACIO, Jean-Paul ; SLT PINARD LEGRY, Hervé

Autre(s) responsabilité(s) : M. PANCRACIO, Jean-Paul (Directeur de thèse)  
SLT PINARD LEGRY, Hervé ESM1 - Promotion CVA Segretain (Secrétaire)

Editeur, producteur : Ecoles Militaires de Saint-Cyr Coëtquidan

Description matérielle : 1 CD

Note sur le contenu : mémoire

Note de thèses et écrits académiques : Filière Management des Hommes et des Organisations - Option Droit Promotion CBA SEGRETAINE Date de soutenance : 01/01/2009

Résumé ou extrait : La fin de la guerre froide a été l'occasion de voir se développer un concept fidèle aux engagements pacifiques d'après guerre et qui est en train de changer les mentalités et les perceptions du droit international : celui de la sécurité collective. L'objectif est de promouvoir un certain nombre de valeurs en vue de garantir une stabilité mondiale. Une des branches de cette sécurité collective consiste en une vision plus humaniste, éloignée d'une simple conception sécuritaire dont l'objectif est de dissiper toute menace territoriale : il s'agit de la sécurité humaine. Elle représente un changement notoire dans la mesure où elle recentre la place de l'homme pour assurer au maximum ses besoins vitaux. L'objectif de la défense de la sécurité est noble mais son accomplissement nécessite de s'accorder pour mettre sur pied des mesures indispensables sur les territoires nationaux ou à l'étranger sans enfreindre les principes fondamentaux du droit international tels que la souveraineté. Le Canada exprime ce désir de propager la paix autant que possible. En tout état de cause, il est primordial de conserver l'unité et l'identité du pays pour montrer que les rêves de liberté, des droits de la personne, de primauté du droit et de démocratie sont l'affaire de tous et que le pays est prêt à tout pour les faire vivre. Ce soutien de la population ne fait pas gagner tous les combats, mais son absence les fait tous perdre. Pour assurer cette lourde charge que constitue cette diffusion de valeurs, le pays doit assumer une série de responsabilités pour aider les pays à se débarrasser du marasme général, conséquence des guerres ou des désordres institutionnels. De nombreux pays se sont lancés, dès la genèse de cet effort pour la paix, dans ce travail de longue haleine. Parmi eux, on peut citer le Canada qui dès la fin de la Seconde guerre mondiale, s'est impliqué dans la réalisation de la Charte de l'Organisation des Nations-Unies. Il continuera dans cette élan jusqu'à la chute du Mur de Berlin ; moment à partir duquel ses efforts insuffisants en termes d'engagements matériels, financiers et humains lui feront perdre une partie de son influence internationale. Mais le passé honorable et l'expertise de ce dernier font qu'il conserve toujours une légitimité à se placer comme partenaire indiscutable pour défendre la sécurité collective. Aujourd'hui, le pays se retrouve tout de même face à une nécessité pour conserver la crédibilité qu'il lui reste et pour s'imposer davantage sur l'échiquier mondial. Il s'agit de passer du concept à l'action dans la sécurité collective. ---> SOMMAIRE : Partie 1 : Une vision

avant-gardiste de la sécurité collective. Chapitre 1 : Le Canada et le concept de sécurité humaine. Section 1 : De la sécurité collective à la sécurité humaine : une frontière qui s'amincit. Section 2 : Le Canada et la question de la limitation des armes. Chapitre 2 : L'impact de l'évolution des conflits sur la pensée canadienne. Section 1 : Les réponses structurelles et juridiques du Canada face aux conflits asymétriques et aux menaces terroristes. Section 2 : Les positions canadiennes sur la question des interventions sur des territoires à l'étranger. Partie 2 : Influence de la conception canadienne de la sécurité collective sur la communauté internationale. Chapitre 1 : Poids du Canada sur la communauté internationale. Section 1 : Le Canada dans les organisations internationales. Section 2 : Le reçu des positions canadiennes par la société internationale. Chapitre 2 : Les engagements du Canada. Section 1 : Les engagements opérationnels multilatéraux du Canada. Section 2 : Les interventions du Canada dans le cadre bilatéral

Sujet(s) : Canada

Guerre froide : 1947-1990

ONU

droit international

guerre asymétrique

maintien de la paix

menace terroriste

sécurité internationale